

## Séance du 14 novembre 2019

Conseillère absente excusée : M-L. Arnaud pouvoir à Ch. Bénazet.

Conseillers absents excusés : Ch. Crouzil pouvoir à B. Larroche, J-L. Lucas pouvoir à Cl. Lafon.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

### 1-Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Approbation à l'unanimité moyennant des corrections demandées par P. Balty. (Ch. Bénazet et M. Denoy ne participant pas au vote car absentes excusées lors de ce conseil)

### 2-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°7

Les charges transférées du rapport n°7 concernent la « révision libre suite au transfert de compétence Enfance-Jeunesse ALSH Villefranche de Lauragais ». La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

### 3-Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) travaux urgents 2020

Comme en 2019, le SDEHG propose une procédure spécifique aux « petits travaux urgents » permettant une intervention rapide des entreprises qui requiert une délibération du conseil municipal pour l'année 2020. Cette délibération fait état d'un montant maximum de contribution communale de 10 000 € pour des travaux d'éclairage. En 2019, cette enveloppe a été sollicitée une fois pour la réfection des mâts d'éclairage du terrain de tennis.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention: P. Balty. Elle ne fait pas confiance à la gestion de l'enveloppe par Cl. Lafon et ses adjoints N. Fauré et S. Gasc.

### 4-Office national des forêts (ONF) état d'assiette des coupes de bois 2020

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités bénéficiant du Régime Forestier, l'ONF porte à la connaissance de la commune, la proposition d'inscription des coupes prévues au programme d'aménagement pour 2020. Une délibération doit être prise pour se prononcer sur la destination des coupes. Proposition d'une délibération pour délivrance en totalité de la coupe des parcelles 1\_d, 2\_4 et 3\_b pour une surface totale de 2,62 ha.

Approbation à l'unanimité

### 5-Avenant n°3 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°14

L'approbation de cet avenant fait suite au devis de l'entreprise C.F.C présenté lors du dernier conseil municipal. Le montant de ce devis de 2 736,41 € TTC s'ajoute au montant initial de 62 400 € TTC et aux deux avenants précédents 2 519,70 € TTC + 10 198,99 € TTC, soit un coût total de 77 855,10 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent la mise en place d'une pompe de relevage dans la cage d'ascenseur pour les éventuels ruissellements des eaux pluviales de la cour, d'ajout de points d'eau extérieur, de déviation des anciennes tuyauteries de chauffage enterrées dans la cour et alimentant le bâtiment A et d'aménagement d'une arrivée d'eau pour un évier et une machine à laver dans le local des ATSEM (au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B, initialement prévu mais ne pouvant être mis en place car absence d'une bouche VMC, or une bouche VMC a bien été placée dans le local).

Approbation de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Ch. Bénazet précise que les abstentions sont motivées par le fait que les travaux sont déjà engagés comme d'habitude avant l'approbation de l'avenant. Cl. Lafon rappelle que le devis a été approuvé dans un conseil antérieur avant la réalisation des travaux. Ch. Bénazet déplore l'absence de concertation avec les conseillers puisque les élus membres de la commission travaux ne participent pas au suivi des travaux de l'école et que le groupe de travail "groupe école" qui avait été créé ne se réunit plus depuis le choix de l'architecte. N. Fauré précise que les travaux sont suivis par Cl. Lafon, S. Gasc et l'architecte, dans un calendrier serré. Il n'est pas utile de réunir un groupe de travail plus élargi pour la gestion des modifications mineures de chantiers. S. Gasc fait part de mécontentements avec P. Balty concernant le chantier du piétonnier d'En Serny et la salle des fêtes. Ils ont donc décidé avec Cl. Lafon qu'ils seraient les seuls à suivre le chantier de l'école.

S. Gasc s'adresse à certains élus en leur disant qu'ils sont incompetents.

Ch. Bénazet déplore le fait qu'un élu puisse en arriver à ne pas respecter ses collègues, tous élus et représentants des montesquiens. Elle répond à S. Gasc qu'entre élus on peut avoir des désaccords sur le fonctionnement du conseil municipal mais en aucun cas se manquer de respect. S. Gasc dit maintenir ses propos, Ch. Bénazet demande à M. le maire de suggérer à son adjoint de se ressaisir.

#### 6-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°16

L'approbation de cet avenant fait suite au devis de l'entreprise L2E31 présenté lors du dernier conseil municipal. Le montant de ce devis de 1 651,22 € TTC s'ajoute au montant initial de 121 200 € TTC et à l'avenant précédent 3120 € TTC, soit un coût total de 125 971,22 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent la mise en place de l'alimentation de la pompe de

relevage pour l'ascenseur, les prises de courant dans le local ATSEM et des prises dans la classe n°3.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Les raisons invoquées sont les mêmes que pour le point 5.

#### 7-Avenant n°7 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°3

L'approbation de cet avenant fait suite au devis de l'entreprise Abadis présenté lors du dernier conseil municipal. Le montant de ce devis de 2 334,58 € TTC s'ajoute au montant initial de 634 800,00 € TTC et aux six avenants précédents 66 041,93 € TTC, soit un coût total de 703 176,51 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent des ajustements (poutres support chaufferie, trop plein ancien puits en vide sanitaire, piquage corniche suite au mauvais état, piquage chape bâtiment C, etc...). Approbation de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Les raisons invoquées sont les mêmes que pour le point 5.

#### 8-Convention d'intervention du service instructeur urbanisme de Terres du Lauragais

Terres du Lauragais modifie la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instructions de l'Application du droit des sols (ADS) entre la communauté de communes et les communes adhérentes, pour intégrer la possibilité d'externaliser l'instruction à un prestataire privé. Cette modification fait suite à la décision de contractualiser avec un cabinet extérieur suite aux départs des 3 agents

en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et au vu des difficultés de recrutement. Cette convention est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

### 9-Prolongation du contrat à durée déterminée de Mme Santangelo

La directrice de l'ALAE, Hadi Diallo a demandé un congé parental de 6 mois à compter du 2 septembre 2019. La continuité du service impose le renouvellement du contrat à durée déterminée de Clélia Santangelo se terminant le 20 décembre 2019.

Approbation à l'unanimité

### 10-Actualisation du coût de mise en accessibilité des services de la mairie

La règle pour bénéficier de la subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est de proposer un seul dossier par an et par commune. Aussi, les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont été reportés en 2020 pour privilégier la subvention DETR pour le projet de rénovation de l'école. Ce calendrier est également prévu dans l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) que la mairie est tenue de respecter. Afin de déposer une demande de subvention pour la DETR en fin d'année, le devis des travaux de mise en accessibilité de la mairie a été actualisé par rapport au devis réalisé en 2017. Le coût prévisionnel des travaux est de 86 978,68 € HT dont 37 759,84 € HT pour le gros œuvre, 2 477,96 € HT pour l'électricité, 6 790,88 € HT pour la plomberie et 39 950 € HT pour l'élèveur pour personnes à mobilité réduite (EPMR). Le plan de financement qui inclut le coût du bureau d'études de 7 800 € HT, est le suivant :

Ressources	Montants (€)
Etat DETR 30%	28 433,61
Conseil département 30%	28 433,61

Autofinancement 40%	37 911,48
Total HT	94 778,70
TVA	18 955,74
Total TTC	113 734,44
Remboursement TVA	18 656,99
Autofinancement	38 210,21

P. Balty demande si la réfection de la toiture de la mairie n'est pas prioritaire. Le coût de cette réfection s'élève aux alentours de 30 000 € TTC. Après réflexion, l'assemblée décide de privilégier les travaux de réfection de la toiture de la mairie et de reporter la mise en accessibilité d'une année. Par ailleurs, cela permettra d'avoir une vision précise des finances de la commune suite à la rénovation de l'école. N. Fauré se charge de se renseigner auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) pour connaître la procédure de dérogation au calendrier validé dans l'Ad'AP.

### 11-Avenant n°1 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°16.

Il concerne la fourniture et la pose de deux kits GSM conformes aux normes européennes de radiotéléphonie numérique pour l'élèveur pour personnes à mobilité réduite (EPMR) et l'ascenseur. Cet équipement est essentiel pour que le téléphone de secours de l'ascenseur puisse communiquer par le réseau. Le devis n°419-124-032 de l'entreprise ThyssenKrupp s'élève à 1 090,56 € TTC.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention: P. Balty. Elle considère qu'il y a bien trop d'avenants aux marchés initiaux.

### B - Urbanisme demandes :

- CUB : division parcellaire, chemin de Coussacou.

- DP : Pelat Guillaume, réfection de la toiture, route départementale 16.
- DP : Hummel Michel, piscine, route de Saint Léon.
- DP : Lagarde, division parcellaire, chemin de Coussacou.
- PC : Escande Régine, véranda, chemin de la Jeanbernade.
- PC : Hnia, abris garage, route de Nailloux.

### **Comptes-rendus de réunions.**

- Centre communal d'action sociale (CCAS) du 9 octobre 2019 :

69 personnes de plus de 75 ans vont bénéficier du colis de Noël (35 personnes seules, 16 couples et 2 personnes en maison de retraite). Les coffrets cadeaux, commandés à la Conserverie du Lauragais par M-L. Arnaud, seront livrés le lundi 2 décembre à 18h.

- Centre communal des impôts directs (CCID) du 10 octobre 2019 :

- Propriétés bâties : les membres de la commission ont :
  - validé les valeurs locatives proposées par la Direction générale des finances publiques.
  - proposé un changement de classement pour 2 logements qui étaient surclassés
- Propriétés non bâties : les membres de la commission interrogent l'administration sur la procédure d'échange de terres entre la mairie et les particuliers.

- Commission « Information » du 17 octobre 2019 :

correction du bulletin n°145-Automne 2019

- Planning 2020 des associations : le planning a été envoyé aux associations. Il sera transmis aux conseillers municipaux. L'agenda du site internet a été mis à jour.

- Commission « Voirie » du 22 octobre 2019 : le compte-rendu a été envoyé aux conseillers municipaux, ainsi que le projet de parking réalisé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

- Conseil d'école du 7 novembre 2019 : le compte-rendu a été envoyé aux élus dès réception en mairie. Les informations

essentielles abordées sont les suivantes. L'école comptabilise 120 élèves avec des classes de 23 à 25 élèves. Les actions restant à engager sont la pose de boîtes aux lettres, l'identification des classes sur l'interphone. L'aménagement dans les nouvelles classes de maternelles est prévu à partir du 9 décembre afin que les nouveaux locaux de l'ALAE et de la maternelles soient opérationnels au 6 janvier 2020.

- Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) du 14 octobre 2019 : compte-rendu envoyé dès réception

- Conseil départemental du 12 novembre 2019 : présentation de toutes les aides, des services, des conseils pour les communes. Signature des contrats de territoire 2019

### **Informations diverses.**

- Travaux de rénovation de l'école : l'entreprise ISO SUD Façade, lot n°6 du marché de travaux, a réalisé gratuitement l'enduit pour la façade sud de la cantine et de la façade sur cour du bâtiment de la maternelle, non prévu au marché. Cl. Lafon fera un courrier de remerciement à M. Akcan, directeur de l'entreprise ISO SUD Façade.

- Contrôles logements insalubres : deux logements occupés par des locataires ont fait l'objet d'un contrôle des services de l'Agence régionale de santé (ARS). Les manquements relevés pour le premier concernent la conformité électrique « Consuel », le contrôle de l'assainissement autonome et la mise en place d'une ventilation pour le chauffage. Pour le second, ils concernent la conformité électrique « Consuel » et la mise en place d'un moyen de chauffage. Les travaux sont à la charge du propriétaire avec un délai imparti. Si passé ce délai, ils ne sont pas effectués par le propriétaire, la mairie doit prendre en charge leur réalisation. La municipalité pourra bénéficier de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). La question du relogement est abordée. L'Agence régionale de santé (ARS) ne propose pas des mesures de ce type. Elle met uniquement les personnes en contact avec une assistante sociale.

## Remarques diverses.

- Chauffage école : suite à des problèmes de réglage du nouveau système, le chauffagiste est intervenu le 14 novembre 2019.
- Eclairage de l'école : il est géré automatiquement par une horloge astronomique. Il doit normalement se déclencher à 7h30 et s'éteindre à 20h30, heure à laquelle les employées à l'entretien terminent le ménage des locaux. Le réglage est en cours pour que ces horaires d'éclairage soient respectés.
- Déménagement des classes maternelles : les enseignantes pensent à associer les parents d'élèves le samedi matin du 14 décembre. La mairie possède une assurance couvrant les personnes pour ce type d'évènement. Le conseil municipal est d'accord sur ce principe d'entraide.
- Conseil municipal des enfants : certains parents sont en attente de la reprise de cette activité pour leurs enfants. M. Denoy informe des activités restantes à terminer : finalisation de la seconde cabane à livres. Elle prendra contact avec la directrice de l'ALAE pour discuter de la suite et éventuellement de la reprise du conseil municipal des enfants. Ch. Bénazet informe l'assemblée que les réunions du conseil municipal des enfants se faisaient

pendant les Temps d'activité périscolaire (TAP).

- Chemin de Guilhem Thomas : sur ce chemin empierré, le ruissellement des eaux de pluies creuse des cuvettes au niveau du portail. S. Gasc propose de réaliser des travaux de réfection en interne.
- Commission électorale : Cl. Lafon a fait la demande à la préfecture pour le remplacement de la déléguée de l'administration suite à une erreur de nomination. En absence de réponse, Cl. Lafon propose de relancer la préfecture à ce sujet.
- Coupe de la haie au niveau du croisement d'En Serny : A. Dardard demande si un courrier a été adressé au propriétaire pour effectuer des travaux d'élagage. Aucun courrier n'a été envoyé pour l'instant. Cl. Lafon souhaite être cohérent avec l'ensemble des riverains et propose d'envoyer un courrier à l'ensemble des riverains dans cette situation. Un recensement devra être réalisé.
- Demande de Mme Aude Dardard : quelle suite le maire a donné au courrier envoyé par la Fédération CGT des services publics adressé au maire et aux conseillers municipaux ? Il informe l'assemblée qu'il a répondu et qu'il n'a pas à nous faire état de son contenu.

Séance levée à 21 h 40.